

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****24e séance****De la séance ordinaire du**de la législature
2011 - 2016**Jeudi 11 décembre 2014**

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	49 Conseillères et Conseillers sur 55
Excusé(e)s	:	Mme URNER Caroline
		MM. FAYET Jean-Jacques MORIER François NICOD Gabriel VILLARD Pierre
Absent non excusé	:	M. CAVARRETTA Salvatore
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

En raison du traditionnel repas de fin d'année qui suit la séance de décembre, les membres du Conseil communal sont convoqués à 19.00 h.

Mme la Présidente Claudia PERRIN commence la séance en invitant chacun à se lever et observer un instant de silence à la mémoire de notre estimé collègue M. Frank VOCK, décédé le 25 novembre, et M. Gérald GORGERAT, papa de Mme la Municipale Christine CANU, décédé le 26 novembre.

Cette 7e séance de l'année se poursuit par les salutations adressées à **M. Edgar SCHIESSER, Syndic**, ainsi qu'à **Mme Christine CANU, MM. Denis FAVRE, Daniel CROT et Luigi MANCINI, Municipaux**. Mme la Présidente salue aussi la presse et le fidèle public.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par lettre datée du 26 novembre 2014.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 49 conseillères et conseillers sur 55 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Ayant reçu une interpellation de **M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD**, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** propose de la traiter sous le point 8 de l'ordre du jour qui devient « Interpellation ». Les points suivants sont décalés en conséquence.

VOTE : le nouvel ordre du jour suivant est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 46 / 2014 - Budget 2015
7. Préavis municipal No 47 / 2014 – Remplacement des sous-stations électriques « En Cousson », « En Premey » et « Les Fayards »
8. Interpellation de M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD
9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
10. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 20 novembre 2014

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Il n'appelle aucune remarque ou modification.

VOTE : il est adopté à la majorité (1 abstention), avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 46 / 2014 – Budget 2015

Mme la Présidente Claudia PERRIN invite **M. le Président-rapporteur de la Commission des finances Daniel DUPASQUIER** à prendre place au pupitre pour la lecture de son rapport.

Puis elle explique que nous passerons en revue d'abord les pages jaunes, puis les pages blanches dicastère après dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur suivi d'une discussion dans l'assemblée.

PAGES JAUNES (1 à 14)

La Commission des finances conclut ses remarques sur ce chapitre de la manière suivante : « *Le budget 2015 a été établi avec l'objectif de présenter une marge brute d'autofinancement positive.*

Nous relevons que la hausse des impôts (+ 7 points pour la seule année 2012), le relèvement des taxes les années précédentes, ainsi que le nouveau système de péréquation nettement plus favorable, n'ont pas permis de combler, même temporairement, le déficit de notre Commune qui s'inscrit au budget 2015 à CHF 643'600.

La situation demeure préoccupante et nous engageons notre Municipalité à prendre les décisions qui s'imposent en vue de combler les déficits structurels et permanents de notre Commune ».

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

PAGES BLANCHES (15 à 82)

En préambule, la Commission des finances rappelle, dans son rapport, les objectifs appliqués par notre Municipalité dans l'élaboration de son budget :

- *Compression maximale des charges et estimation objective des revenus ;*
- *Distinguer les dépenses considérées comme indispensables ou essentielles pour atteindre les objectifs, des dépenses souhaitables pour améliorer les prestations et le service public ou le rendement du personnel.*

M. le rapporteur poursuit la lecture de son rapport dicastère par dicastère. La discussion est ouverte après chacun d'entre eux.

1. Administration générale (pages 16 à 25)

Augmentation des charges nettes de CHF 45'300

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

2. Finances (pages 26 à 29)

Augmentation des charges nettes de CHF 853'700

DISCUSSION

M. le Conseiller Henri PISANI se réfère à la remarque contenue dans le rapport de la Commission des finances concernant le compte 210.4011, « Impôt foncier », page 27, qui mentionne que nous espérons avoir une nouvelle estimation fiscale pour le géant orange. L'intervenant est allé ce jour même voir sur le site du Registre foncier ce qu'il en était et observe qu'il n'y a aucune indication d'une quelconque révision d'estimation qui soit en cours ou potentiellement réservée. Y en aura-t-il une avant le 31 décembre 2014, oui ou non ?

M. le Municipal Denis FAVRE informe que, relativement à la Migros, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, il a eu un rendez-vous mardi dernier avec la Commission foncière pour faire la visite des locaux concernés, prendre tous les décomptes des travaux effectués, afin de pouvoir justement établir cette estimation fiscale qui sera effective au 1^{er} janvier 2014, puisque la demande a été faite à fin novembre 2013, comme l'a indiqué M. Bourgeois du Registre foncier. Voilà ce qu'il en est actuellement. Il est cependant clair que tout doit être repris à zéro puisque la Migros a complètement refait le bâtiment, il faut donc repartir sur un

nouvel immeuble, de même que sur l'estimation des loyers. Tout va être fait pour que nous ayons le résultat de tout cela, si possible, au début 2015.

M. le Conseiller Henri PISANI remercie de ces précisions. S'il a bien compris, nous aurons une nouvelle estimation fiscale, rétroactivement, au 1^{er} janvier 2014.

Il lui est répondu affirmativement.

3. Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)

Augmentation des charges nette de CHF 62'100

DISCUSSION

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux (pages 38 à 49)

Augmentation des charges nettes de CHF 224'700

DISCUSSION

Page 41, compte 420.3526 "Participation frais fonctionnement SDNL : CHF 65'000", **M. le Conseiller Michel JUNOD** demande d'une part comment c'est calculé ? D'autre part, ne devrions-nous pas nous inquiéter de l'augmentation importante de ce poste qui passe de CHF 54'000 au budget 2014 à 65'000 au budget 2015, peut-être 80'000 au budget 2016 ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER, qui a devant lui la répartition des frais du SDNL, renseigne comme suit : la clé de répartition a été calculée sur la base des futurs développements tels qu'ils étaient prévus. Elle a été revue pour 2015. La part de Lausanne et du Mont est de 23.8 % des charges totales. Celle de Romanel est de 19.45 % et ainsi de suite. Cheseaux, par exemple, est à 7.94 % et Boussens à 1.7 %.

Il ajoute que le ministre des finances du Canton est très fort puisque le PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges) avait un chef de projet qui est parti et n'a pas été remplacé, les chefs de projet des différents secteurs faisant dès lors le travail. Cela veut dire que le Canton rechigne à augmenter sa participation aux frais de fonctionnement du SDNL, du Centre, de l'Ouest et de l'Est, ce qui fait que c'est un peu en augmentation. Il faut relever que des négociations sont actuellement en cours pour savoir si le Canton ne va quand même pas donner un peu plus dans nos secteurs, étant donné qu'ils font le travail pour le PALM.

Nous avons toujours eu des assez bons retours, dans le sens que les charges effectives sont régulièrement un peu en-dessous des estimations. Pour répondre à la 2^e question posée, il ne semble pas que ces charges vont augmenter, d'autant plus que notre ancien collègue Municipal, M. Jacques Baudet, chef de projet du SDNL prendra sa retraite en 2015 et qu'une réflexion est en cours pour savoir quel est le reliquat des tâches à faire par le SDNL. Il y a actuellement deux grands projets dont le financement des infrastructures, comme relevé en page 11 du rapport de la Commission des finances. Le SDNL effectue maintenant, gratuitement, pour notre Commune, Lausanne et Prilly, des projections concernant les élèves pour le scolaire. Ce sont des frais que nous n'aurons pas à payer. On peut donc raisonnablement penser que notre participation devrait rester stable, voir un petit peu diminuer.

5. Instruction publique et cultes (pages 50 à 61)

Augmentation des charges nettes de CHF 142'300

DISCUSSION

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY remarque, à la page 61, compte 581.3141, pour le bâtiment "La Concorde", une augmentation de CHF 4'000 pour l'entretien des bâtiments. Peut-elle avoir une explication sur cet entretien ?

M. le Municipal Luigi MANCINI relève qu'aujourd'hui La Concorde est utilisée par la cantine scolaire Romidi lorsque la salle de Prazqueron est occupée. Il y a donc des travaux de remise en état et de réfection. Il s'agit d'un entretien normal car, cette année, la salle a été occupée 7 ou 8 fois et, l'année prochaine, il y a déjà de nombreuses réservations pour la salle polyvalente, si bien que la Concorde sera occupée au moins une fois par mois.

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY précise qu'elle s'intéresse à ce sujet en sa qualité de présidente de la société immobilière de la paroisse propriétaire de la Concorde.

M. le Municipal Luigi MANCINI ajoute que M. Giorgis, qui est également membre de cette société, avait demandé une réflexion au sujet de la porte de la Concorde à la suite de quoi il a été décidé d'en refaire une partie.

M. le Conseiller Simon LOB aimerait savoir, par rapport à l'augmentation du budget du réfectoire scolaire, si cela implique, d'une manière un peu décidée, que les jours où il y a 38 enfants, il y aura 4 personnes ? Est-ce que cette augmentation est en lien avec cet état de fait ?

M. le Municipal Daniel CROT annonce que cette augmentation est due à la hausse du nombre d'enfants fréquentant le réfectoire. Par contre, des mesures ponctuelles sont effectivement prises les jours où il y a 38 enfants car 3 personnes dans ces conditions, cela procure beaucoup de soucis et de surveillance. C'est une activité à mettre en place.

6. Police (pages 62 à 67)

Diminution des charges nettes de CHF 6'700

7. Sécurité sociale (pages 68 et 69)

Augmentation des charges nettes de CHF 153'400

8. Services industriels (pages 70 à 75)

Le budget 2015 prévoit un excédent de recettes de CHF 107'100

DISCUSSION

Ces 3 points ne suscitent pas la discussion.

PAGES BLEUES 83 à 92 – TABLEAU DES INVESTISSEMENTS 2014

Pour rappel, ces pages ne donnent pas lieu à un vote mais sont là à titre d'information. Tous les investissements se verront acceptés ou refusés par voie de préavis.

La Commission des finances commente : « *La Municipalité a prévu des investissements en 2015 pour CHF 3.3 millions. Les principaux sont les suivants : Rénovation du Temple, réaménagement des Ecopoints existants et le remplacement de conduites* ».

PAGE ROSE 93 – FINANCEMENTS

La Commission des finances relève que le total des emprunts devrait passer de CHF 16'000'000 au 1^{er} janvier 2015 à CHF 17'000'000 au 31 décembre 2015.

DISCUSSION GENERALE

M. le Municipal Denis FAVRE remercie la Commission des finances de son rapport très fouillé et des bonnes conditions qui ont prévalu lors des séances dédiées à l'étude du budget. Il est toujours intéressant d'avoir les observations des commissaires. Il désire néanmoins donner des précisions qui lui semblent nécessaires concernant le chapitre "conclusions" en page 3 du rapport. Depuis plusieurs rapports, la Commission des finances parle toujours des 7 points d'impôts de plus en 2012. M. le Municipal désire informer sur quels sont ces 7 points.

Tout d'abord, il y a 2 points qui sont dus à la bascule de l'Etat, c'est-à-dire 2 points que la Commune encaisse pour une prestation (la réforme policière), soit CHF 204'890. L'Etat, lui, diminue de 2 points l'impôt cantonal. Par contre, il nous facture la réforme policière pour un montant de CHF 318'161. Finalement, c'est une charge supplémentaire pour les comptes communaux de CHF 113'271, l'équivalent de 1 point d'impôt. Il nous en donne 2, il nous en reprend 3 !

Cette même année, l'Etat de Vaud a diminué de 1 point supplémentaire son taux pour « offrir » au contribuable. De l'avis de beaucoup de communes, cette diminution aurait été reportée sur la facture sociale.

En conclusion, pour nos comptes de fonctionnement, ce n'est pas 7 points, comme écrit dans le rapport de la Commission des finances, mais 4 au plus, dont 3 points spéciaux pour couvrir les coûts de l'élimination de nos déchets. Si l'on ajoute les points d'impôt communaux et cantonaux, cela représente une augmentation de 4 points pour le contribuable.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER, président de la Commission des finances réplique qu'il ne désire pas faire une bataille de chiffres ce soir mais, puisque M. le Municipal FAVRE est venu sur les sujets de l'augmentation des impôts et la réforme policière, il tient à s'exprimer à son tour. Concernant cette dernière, il relève qu'il y a eu effectivement ces 2 points. Pour notre Commune, il y avait néanmoins déjà des charges puisque nous avons 2 employés communaux pour ces tâches. La charge au niveau du canton a donc remplacé celle communale. Pour la Commune, le changement entre le coût de ses employés d'alors et la charge policière a généré une diminution de ses charges.

M. le Municipal Denis FAVRE dit qu'il a justement les chiffres relatifs à la police sous les yeux :

- en 2011, le contrat de prestations coûtait CHF 209'333 ;
- en 2012, le contrat de prestations de la réforme policière revient à CHF 320'161.

Il y a donc tout de même plus de CHF 100'000.- de différence.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, tout en sachant que nous ne votons pas sur les pages bleues, a cependant une remarque. Il a d'abord constaté qu'il y a un bâtiment scolaire à 26 millions. Est-ce qu'il sera fait sur Romanel ou est-il déjà prévu sur le plan intercommunal ?

Il a ensuite pris tous les gros chiffres qui ne concernent pas le développement de Romanel mais, par exemple le réaménagement de la Covatannaz et autres, qui donnent un total de 24 millions. Avec le collège, cela fait à peu près 50 millions sur les 100 prévus, qui ne concernent pas le développement mais l'entretien de notre Commune. Lorsque l'on nous dit qu'il faut des millions pour développer, nous voilà déjà avec 50 millions pour ne pas développer ! Comment allons-nous faire sans avoir de nouveaux habitants. L'intervenant est frappé par les chiffres énormes pour des réaménagements, entre autres de chemins, tel celui de Covatannaz estimé à 2 millions, cela l'interpelle grandement.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER, n'ayant pas tous les chiffres sous les yeux, répond d'une manière générale. Il accorde d'abord que M. le Conseiller Jean-Claude PISANI a raison. Il y a beaucoup d'investissements d'entretien qui doivent être faits. Si nous prenons le scolaire, il rappelle que le collège de Prazqueron (1968) a vécu, il faut le refaire. Celui des Esserpys (1978) est dans la même situation. Ce sont des charges lourdes. Ces montants-là sont indépendants du développement. Ce sont 52 millions pour le scolaire.

Une analyse est en cours pour savoir exactement ce qu'il en est et pour déboucher sur des projets dans le courant 2015. Les travaux ne débuteront pas l'année prochaine mais le collège de Prazqueron arrive

vraiment en bout de course. Il faut aussi relever qu'au point de vue énergétique, ces collègues ne sont pas du tout performants. Il ajoute que la Municipalité a encore actuellement des discussions avec la Fondation Delafontaine dans le but d'avoir des synergies concernant notamment la salle de gymnastique et les APEMS, concernant l'accueil extra-scolaire.

Les chiffres tels qu'ils sont dans les pages bleues doivent être affinés. Une séance spéciale aura lieu en 2015 pour une présentation et pour parler de tous ces objets, afin de voir quel est le sentiment des conseillers à ce sujet. Pour la Covatannaz, il y a des choses à réexaminer. C'est aussi le cas des priorités qui doivent aussi être revues. Actuellement, la priorité a été donnée au chemin de la Judée où les travaux sont en cours.

M. le Conseiller Thierry HENRY est un peu choqué par l'assainissement de la Caisse intercommunale de pension, la CIP, gérée par les Retraites Populaires (compte 230.3040, page 29). Il faut 40 ans pour arriver à un taux de 80 % de couverture. C'est juste astronomique ! Sommes-nous vraiment obligés d'être dans cette caisse ? Nous pouvons imaginer que la problématique vient des grandes communes, plus exactement une grande commune. Est-ce qu'il y a une possibilité de sortir de cette caisse qui est un gouffre financier ? Il imagine que nous n'avons pas grand-chose à dire étant donné que nous sommes une des petites communes mais est-ce que légalement nous pourrions quitter cette caisse intercommunale ou pas ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER déclare qu'il s'agit d'un problème assez délicat. Lorsqu'il est fait allusion à une grande commune, il a cru comprendre que c'est de Lausanne dont parle l'intervenant. Ce n'est pas le cas : nous ne sommes pas dans la caisse de la commune de Lausanne, contrairement au LEB qui s'y trouve.

Il explique que contrairement à M. Broulis qui a réussi, en une année de bons comptes, à injecter 1.2 milliard dans la Caisse de pension de l'Etat, il a fallu que, pour les communes dans la CIP, les employés et les employeurs soient d'accord. Il a été nécessaire de trouver un arrangement qui fait que les 2 parties consentaient à des efforts, notamment en relevant l'âge terme, etc. De plus, les statuts étaient clairs, il a fallu des amendements, il y a eu des négociations car une partie du personnel ne suivait pas.

Le délai de 40 ans, qui permettra d'atteindre le taux de couverture de 80 % en 2052, nous donne la possibilité d'étaler nos dépenses sur un certain nombre d'années. Pour une caisse privée, ce n'est pas 80 mais 100% qu'il faut atteindre. Nous devrions donc amener encore 20% avec les collaborateurs. Lorsque l'on est dans une caisse, on y reste !

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente Claudia PERRIN passe au vote sur le budget 2015 après lecture des conclusions du préavis :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal **No 46 / 2014 « Budget pour l'année 2015 »** adopté en séance de Municipalité du 27 octobre 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'approuver le budget ordinaire de la Commune pour 2015 présentant un excédent de charges de **CHF 643'600.**

VOTE SUR LE BUDGET 2015 : il est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée de la confiance accordée à la Municipalité qui est parfaitement consciente du futur. Elle comprend bien les remarques de la Commission des finances qui s'en inquiète. « Il n'y a pas un lundi où nous ne parlons pas des finances, des investissements, etc. Nous devons effectivement fixer des priorités, comme nous avons toujours dit. Merci ! »

7. Préavis municipal No 47 / 2014 – Remplacement des sous-stations électriques « En Cousson », « En Premey » et « Les Fayards »

M. le Conseiller Pierre-Olivier HORNUNG, président-rapporteur, donne lecture de son rapport au nom de la Commission technique qui a accepté les conclusions du préavis tel que présenté à l'unanimité.

Puis vient le tour de **M. le Conseiller Marc DUBACH** qui lit son rapport pour la Commission des finances qui adopte aussi à l'unanimité les conclusions du préavis.

DISCUSSION

M. le Conseiller Michel JUNOD cite l'article 38 de notre Règlement qui dit : « Toute commission est composée de 3 membres au moins ». Quelle est la valeur du rapport de la Commission technique qui a siégé, lors de sa première réunion, à 2 membres ? Il n'est pas sûr que juridiquement cela tienne la route ! Il demande encore quelle est la valeur des signatures de personnes qui paraphent un rapport alors qu'elles n'ont pas été présentes, qu'elles n'ont pas participé aux discussions ? Là encore, est-ce valable juridiquement ?

Mme la Présidente Claudia PERRIN répond qu'effectivement il y a eu une séance avec seulement 2 membres. Mais, cela a été rectifié puisque la Commission a siégé une seconde fois avec 4 personnes sur 5. Par conséquent, le préavis et le rapport sur le préavis sont valables.

A la demande **M. le Conseiller Michel JUNOD**, la présidente répond que la Commission a siégé lundi soir. Elle précise encore que les travaux concernés devant être effectués assez urgemment, elle a pris la décision d'autoriser la Commission à se rassembler ce jour-là et de remettre son rapport le lendemain, bien que ce soit hors des délais contractuels.

L'intervenant insiste de savoir si cela est acceptable juridiquement ? Mme la Présidente confirme qu'elle a appelé le juriste du Service des communes et qu'elle a procédé conformément aux recommandations dudit service.

M. le Conseiller Daniel ROTA, s'il a bien compris, observe que l'ensemble des 3 transformateurs devra être remplacé par des nouveaux transformateurs. Il demande si c'est la Commune ou l'entreprise qui fait les travaux qui enlèvera et prendra en charge les anciens transformateurs ? Si c'est l'entreprise, y a-t-il une contribution financière sur le matériel qui sera ôté quand on sait qu'il y a pas mal de cuivre et de matières qui coûtent assez cher ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que l'entreprise qui sera adjudicataire prendra en charge toute la partie qui va être démontée en se chargeant du matériel et de sa démolition. Les choses se feront dans le respect des normes environnementales avec la certification jusqu'à la fin de la destruction de ce matériel.

Concernant le cuivre, il n'y en a pas tellement. Nous avons des barres en cuivre mais nous ne devrions pas commencer à nous amuser à récupérer le cuivre, même s'il coûte cher. Nous allons cependant voir avec l'entreprise si les barres peuvent être reprises. Le cas échéant, le gain produit irait bien sûr dans la caisse communale. M. le Municipal suivra ces travaux. Par contre, les transformateurs sont détruits car ils ne sont plus utilisables.

Plus personne ne désirant s'exprimer, Mme la Présidente lit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal No 47 / 2014 adopté en séance de Municipalité du 27 octobre 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1) d'accepter le préavis municipal tel que présenté ;
- 2) d'accorder un crédit de **CHF 232'000.-** TTC pour le remplacement des sous-stations électriques « En Cousson », « En Premey » et « Les Fayards » ;
- 3) d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : le préavis est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie de l'acceptation de ce préavis.

8. Interpellation de M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD

M. l'interpellateur donne lecture de son interpellation :

« *Objet : **Interpellation**
Journal Romanel-info*

Madame la présidente,

Suite à ma lettre du 12 décembre 2013, qui était mal formulée, et que n'ai pas eu de nouvelles. Et suite au débat du Conseil communal du 3 avril 2014 sur un postulat. Je reviens su cet objet de notre journal.

Je demande que la municipalité examine le fonctionnement du Journal (Romanel-info).

Voir le journal le Crieur, journal d'information de Cheseaux (paraît 12 fois par année). De la ville de Renens un exemplaire.

Je trouve que notre journal est plutôt luxueux pour de l'information à la population. Par cette occasion, je me demande combien de personnes le lisent, ou il finit à la poubelle. La publicité doit informer les personnes sur les prestations qu'offrent leurs services.

A la séance du Conseil communal du 3 avril 2014, des conseillers communaux ont relevé un manque de participations des jeunes de notre village. Le journal serait-il un moyen de faire participer des jeunes à sa réalisation.

Veuillez agréer, Madame la présidente, mes salutations distinguées. »

L'interpellation est appuée par 5 membres du Conseil communal, elle est prise en considération.

DISCUSSION

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que la Municipalité s'inscrit en faux concernant le manque d'intérêt que pourrait témoigner la population puisqu'en général ce sont les personnes qui ne le reçoivent pas qui réclament auprès de la Commune. Il serait étonnant que le journal ne soit pas lu. Les personnes âgées, entre autres, en parlent beaucoup.

Il ajoute que ce journal est dédié aux sociétés locales et que le GSL (Groupement des Sociétés Locales) s'est déclaré opposé lorsqu'il a été question, il y a quelque temps, de ramener la parution du Romanel-Info de 6 à 4 fois par année.

La Municipalité propose de lui transmettre l'interpellation à laquelle elle répondra lors d'une prochaine séance.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI n'a pas bien compris l'interpellation et s'adresse à son auteur : « Voulez-vous que le Romanel-info soit moins joli, moins coûteux et qu'il paraisse plus souvent ? »

M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD lui répond en montrant "le Crieur" de Cheseaux et "Carrefour Info" de Renens : « Ils sont beaucoup moins luxueux que ce que nous avons. Pour faire de l'information à la population, ce système suffit. C'est surtout ce point-là qui me tient à cœur. Prévoir 6 numéros par année, tous les 2 mois, c'est correct. Ce que nous faisons maintenant c'est en élément graphique. Les journaux que je vous présente sont en numérique. Cela coûte quand même bien moins cher que l'héliographie ».

M. le Conseiller Bernard MOTTET, qui passe une publicité dans le Romanel-info, déclare qu'il est très content de la manière dont il est fait.

Mme la Conseillère Astrid PINGOUD pense que si l'on adopte le format d'un journal, le Romanel-info passera à la poubelle avec d'autres journaux. Comme il est fait actuellement, on le garde dans un tiroir, on l'a toujours sous la main.

M. le Conseiller Pierre PACHE est doublement concerné par l'interpellation de M. Arnaud, premièrement en tant qu'interpellateur à propos de la communication en début d'année et, deuxièmement, suite à une intervention à propos des jeunes et de l'occupation que nous devrions pouvoir leur offrir.

Au plan de la communication, il pense que si nous voulons bien communiquer et respecter la population, nous allons conserver ce que nous avons. C'est peut-être apparemment luxueux mais cela ne semble pas si onéreux que ça. Le rythme de parution pourrait même être plus rapide car il y a toujours des choses à dire. Pour ce qui est de l'occupation des jeunes, il pense que c'est un travail de professionnel que de rédiger un journal et de le présenter de la meilleure manière possible. Il ne voit par conséquent pas comment nous pourrions demander à des jeunes de s'occuper de ce travail.

M. le Municipal Luigi MANCINI désire faire un petit historique du Romanel-info. Il est à Romanel depuis 1989 et depuis cette année-là déjà on parle de ce journal qui s'appelait l'Enclume, dont le premier numéro est paru le 7 septembre 1977. Dans les années 89-90, les sociétés locales, ainsi que toutes les entreprises avaient demandé de faire un numéro avec les annonces des entreprises afin de les faire connaître. Cela a été fait, des entreprises ont décidé de mettre des annonces, qui continuent aujourd'hui, souvent sous forme d'abonnement, qui contribuent aussi à la réussite de ce journal et ont permis d'en diminuer les frais.

Il comprend le message de l'interpellateur mais il ne faut pas comparer une Ferrari avec une 2 CV ! Notre journal est excellent et superbe. Les annonceurs paient le financement du journal. De notre côté, nous avons une conseillère communale qui s'occupe de la rédaction et de la relecture. Si nous commençons maintenant à diminuer, cela va devenir une charge 100% communale.

La parole n'est plus demandée.

VOTE SUR LE RENVOI DE L'INTERPELLATION A LA MUNICIPALITE : il est refusé par 35 non, 12 oui et 1 abstention.

9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

Il n'y a pas de communication.

10. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Simon LOB a 3 points :

1. Plusieurs personnes habitant le chemin de l'Orio l'ont interpellé quant à la circulation et la vitesse inadaptée, notamment en raison des nombreux enfants, sur ce chemin. Comment peut-on sécuriser cet endroit ? En instaurant une zone 30, en mettant des pots de fleurs comme dans d'autres chemins de la Commune, etc. ?

M. le Municipal Daniel CROT répond que la Municipalité et l'assistant de sécurité publique sont bien disposés à faire des contrôles avant de prendre des mesures. Souvent les personnes signalent qu'il y a des vitesses excessives, ce qui doit être d'abord vérifié. C'est du reste ce qui se passe ces jours au chemin des Noyers. Des contrôles pourront être effectués en début d'année prochaine au chemin de l'Orio après que l'intervenant ait indiqué quel tronçon est exactement concerné.

2. Il semble que la prestation telle que l'offre la cantine peut être déduite des impôts au moyen d'un formulaire. Est-il possible que les parents qui mettent leurs enfants au réfectoire reçoivent automatiquement un formulaire pour le joindre à leur prochaine déclaration ?

M. le Municipal Daniel CROT informe que le formulaire sera volontiers remis aux parents sur demande. Cela ne se fera pas automatiquement.

3. L'intervenant a appris qu'il y a apparemment un morceau de plafond qui s'est détaché dans une classe du collège de Prazqueron. Est-ce bien le cas ? Dans l'affirmative, ce collège est-il encore suffisamment sûr pour nos enfants ?

M. le Municipal Luigi MANCINI n'est pas du tout au courant de cette affaire et ne peut par conséquent pas répondre ce soir. Il se renseignera demain matin pour une réponse ultérieurement.

M. le Conseiller Fabio SKORY n'apprécie pas vraiment les illuminations rouges de Noël du collège du Rosset qu'il ne trouve pas très belles. Il se demande si, lorsque la Commission qui a étudié le préavis concernant ces illuminations, cela apparaissait comme ça. Il pense que c'est de l'argent mis pour rien ! Il n'est pas le seul à penser ainsi, plusieurs autres personnes trouvent que ce n'est pas du tout beau !

M. le Municipal Luigi MANCINI admet que lors de la présentation du préavis il n'y avait pas de photos de synthèse par rapport à ces illuminations. Il informe que le système d'éclairage qui a été installé permet de mettre toutes les couleurs. Si c'est un problème de couleur, on peut en mettre une autre : du vert, du jaune, du magenta, etc., comme on veut. Ça peut plaire ou non, tous les goûts sont dans la nature ! La Municipalité a reçu des commentaires et des emails qui remercient de cet éclairage de Noël.

Concernant le Temple, l'installation faite sera démontée lors de sa réfection. Un préavis sera présenté l'année prochaine avec aussi l'amélioration de l'installation du clocher.

Il prend note de la remarque de l'intervenant et l'assure qu'il sera fait au mieux ces prochaines années. Il lui demande si l'illumination du Temple lui plaît ? Question à laquelle il est répondu par l'affirmative à la satisfaction de notre Municipal !

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE désire s'exprimer sur l'autre bâtiment, le Temple, pour dire qu'il ne lui plaît pas ! Ce sont les deux boîtes installées sur la façade, qui sont particulièrement disgracieuses sur un bâtiment qui nécessite une certaine protection, qui lui font souci. Il est un peu rassuré après avoir

entendu M. le Municipal qui annonce qu'elles seront bientôt démontées. De plus, il imagine que nous allons quand même demander l'avis de la Protection du patrimoine avant de remettre ces boîtes sur cette façade.

M. le Municipal Luigi MANCINI rassure en disant qu'une telle installation n'a pas été faite sans avoir consulté les Monuments historiques dont la responsable, Mme Rouge, s'est déplacée à Romanel. Lors de la réfection du Temple, les éléments seront intégrés sous la sous-toiture.

M. le Conseiller Henri PISANI est satisfait d'entendre la réponse de M. le Municipal Daniel CROT concernant la vitesse des véhicules et la haute sécurisation. Il faut disposer de mesures scientifiques. Il est anti-gendarmes couchés et anti-gendarmes debout, sauf quand on en a besoin, bien sûr ! Cette sécurité absolue en disant que nous sommes toujours en train de rouler trop vite l'insupporte. C'est une chose à laquelle il s'opposera fermement si ce n'est pas justifié de manière scientifique. Combien de voitures roulent à combien ? A quel moment de la journée ? Sur une durée pérenne ou pas ? Ce doit être comme pour les zones 30 km/h, pour lesquelles il y a des conditions cadres strictes.

Il pose ensuite la question suivante : « Au droit du chemin de la Source et du chemin du Taulard, sur la parcelle de M. Chapuis, tous les samedis matins à 08.01 h. se déroulent des travaux qui font du bruit.

J'aimerais savoir sur la base de quelle disposition légale on peut faire des travaux le samedi matin ? J'ai regardé le Règlement de police, j'observe qu'il y a plusieurs articles qui parlent du bruit, j'observe qu'il y a les mêmes articles qui parlent de dérogation municipale. Je présume que dérogation a été donnée. Mais, j'aimerais qu'on m'explique pourquoi tous les samedis matins, à 08.01 h. il y a des messieurs qui font des travaux qui nous embêtent dans le voisinage ? Moi je travaille du lundi au vendredi, si je dois travailler plus tard parce que nous sommes en retard, je le fais, mais pas le samedi à casser les pieds aux voisins. Merci de la réponse ! »

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que c'est clair qu'il y a le Règlement de police mais le bâtiment est soumis à la CCT (Convention Collective de Travail) qui, entre autres, pour celles qu'il connaît, des plâtriers-peintres, électriciens, maçons, le personnel peut travailler de 08.00 h. à 13.00 h. sans aucune autorisation. Au-delà de 13.00 h. une demande doit être faite auprès de leur Association respective. C'est alors la Commission paritaire qui délivre l'autorisation de travailler.

Il est évident que si un Règlement communal interdit tous travaux pendant le samedi ou le dimanche, ce qui est le cas par exemple à Verbier ou dans d'autres stations de ski où il est impossible de travailler, c'est le Règlement communal qui fait foi.

Dans le cas cité par l'intervenant, c'est la CCT qui prévaut.

M. le Conseiller Henri PISANI reprend la parole : « Merci de cette réponse, mais ça, c'est la Loi sur le travail. Or, ce n'est pas la Loi sur le travail qui s'applique là. Je m'excuse mais je m'inscris en faux contre cette réponse. J'aimerais une réponse écrite pour savoir exactement ce qui se passe, parce que si on travaille aussi le samedi matin, cela veut dire que le Canton, l'Office de la main-d'œuvre, doit être au courant. Cela veut dire que l'équipe, les plaques que je vois sur le chantier, sont en parfaite légalité du point de vue permis de travail et tout. Là, j'ai quelques doutes ».

M. le Syndic Edgar SCHIESSER, après quelques observations complémentaires sur la CCT et le Règlement de police, annonce que la Municipalité répondra par écrit à M. l'intervenant.

M. le Conseiller Simon LOB rebondit sur la réponse de M. le Municipal Daniel CROT à sa question concernant le formulaire pour la déclaration d'impôt. Il comprend bien que la Commune ne peut pas délivrer automatiquement ce document mais serait-il alors possible d'informer les parents qu'ils peuvent faire la demande. Ce doit être faisable car tous n'y pensent pas ou sont forcément au courant.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** prend la parole. Avant de clore cette dernière séance de l'année, elle souhaite remercier chacune et chacun de son engagement au sein du Conseil communal cette année. Ses remerciements vont également aux membres de la

Municipalité et aux collaborateurs des services communaux qui s'investissent afin d'assurer une bonne qualité de vie à nos citoyens. Sa gratitude va aussi aux membres du bureau pour la qualité de leur travail, leur soutien constant et particulièrement à notre secrétaire toujours disponible.

Elle souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de Noël, ainsi que bonheur et santé pour 2015.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER s'associe aux messages de Mme la Présidente et formule ses vœux, particulièrement de santé, à toutes et tous, ainsi qu'à leur famille. Il les remercie du travail qu'ils accomplissent pour le bien de la communauté de Romanel.

Mme la Présidente donne rendez-vous à l'assemblée pour le 19 février 2015 à 20.00 h. et l'invite à se rendre immédiatement à Prazqueron pour déguster le traditionnel souper de fin d'année.

Applaudissements.

La séance est levée à 21 h.

Adopté en séance du

La Présidente

La secrétaire

Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

- Tout d'abord, je signale une erreur qui s'est glissée dans le dernier Romanel-Info, où il faut lire que nous recherchons un ou une apprenti(e) de commerce et non un employé de commerce pour la rentrée d'août 2015. L'annonce paraîtra à nouveau début février.
- Si à plusieurs reprises nous avons fait part de notre incompréhension suite à des décisions de justice, notamment pour des auteurs d'actes d'incivilités, la Municipalité tient à signaler que la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vient de rejeter le recours interjeté par la Société générale d'affichage contre une décision de la Municipalité refusant l'autorisation d'installer un panneau publicitaire double-face juste à côté de l'entrée du Centre commercial Migros à la hauteur du plateau surélevé entre le Chemin des Noyers et le Chemin de Félezin. Le Tribunal relève :

« A l'endroit destiné au panneau litigieux, la complexité des circulations routières et la proximité quasi immédiate de deux croisements à priorités différentes exigent de l'automobiliste qu'il consacre la totalité de son attention à la route et aux autres usagers, notamment aux piétons. En détournant les yeux et l'esprit des conducteurs dans un secteur où ceux-ci doivent précisément se concentrer sur la chaussée, le panneau publicitaire contesté ne peut dès lors que compromettre la sécurité routière. »

- Bonne nouvelle également de la Direction générale de l'environnement qui nous a alloué une subvention de CHF 27'500.- pour les travaux de réaménagement de la Déchetterie du Chemin du Stand qui auront lieu dès les beaux jours, au printemps prochain. Il s'agit d'une subvention de 22 % des travaux devisés à CHF 125'000.-, tels qu'autorisés par votre Conseil en mai 2013.

Cette subvention fait suite à une décision récente du Grand Conseil de continuer à subventionner de telles installations, mais la demande devait être impérativement déposée avant le 31 décembre.

- S'agissant d'urbanisme et bien évidemment sans revenir pour l'instant sur l'imbroglio – la Municipalité préfère parler d'imbroglio plutôt que de gâchis, terme utilisé par la Commission des finances – imbroglio dans lequel nous nous trouvons avec le PPA « Le Village » suite au retrait du préavis il y a trois semaines, la Municipalité peut signaler que le Plan de Quartier « Pré Jaquet » vient d'être renvoyé pour un ultime contrôle au Service du Développement Territorial, les intentions de la Municipalité étant d'organiser la suite de la procédure, soit une présentation à la population et l'enquête publique, au printemps 2015.

A signaler aussi que les négociations avec les propriétaires de cette parcelle vont bon train, s'agissant de la convention d'équipement technique d'une part et de la désormais fameuse taxe pour le financement des infrastructures communautaires d'autre part.

- Comme annoncé lors du Conseil communal d'octobre dernier, et ainsi que la presse en a abondamment parlé, les Municipalités des communes membres de Lausanne Région ont accepté d'entrer en matière pour le financement des charges d'exploitation du futur Centre sportif de Malley.

Elles avalisent, par un signal fort, la réalisation de ce projet d'intérêt régional et cantonal. La nouvelle patinoire (3 surfaces de glace) devrait être opérationnelle en 2019 pour les Jeux olympiques de la Jeunesse, alors que la mise en service du programme aquatique, dont un bassin olympique de 50 m. est prévue en 2022.

Votre Municipalité, à l'instar de 26 des 29 communes membres de Lausanne-Région, a décidé de soutenir ce projet. Il y a lieu bien évidemment de préciser que ce soutien ne serait pas sans conséquences sur les finances communales dès 2022, avec une participation annuelle au déficit

d'exploitation actuellement estimée pour notre commune à env. CHF 50'000.-.

La décision de s'engager pour cette participation au déficit sera du ressort de votre Conseil communal. Un préavis commun pour les organes délibérants des 29 communes de Lausanne Région va être établi. Une présentation du projet est d'ores et déjà programmée, à l'intention de l'ensemble des Conseillers communaux des 29 communes sollicitées, le mardi 10 ou le jeudi 12 février à Beaulieu. Vous allez recevoir une invitation à cette présentation directement de Lausanne-Région.

- Enfin, nous mettons la dernière main au menu des séances du Conseil communal du 1er semestre 2015 où quatre séances sont programmées les 19 février, 26 mars, 7 mai et 25 juin, tel que cela figure sur le site Internet de la commune.

S'agissant de la séance du jeudi 19 février, nous pouvons d'ores et déjà vous signaler qu'en préséance, la Municipalité a prévu d'organiser une information par Monsieur le Municipal lausannois Olivier Français qui va nous présenter les travaux prévus dès 2016 à la Station d'épuration des eaux usées de Vidy. Cette station reçoit depuis 1964 les eaux usées de Lausanne et de 15 communes environnantes, dont Romanel.

Ces travaux sont devisés à plus de 200 millions de francs, ce qui influencera bien évidemment la taxe que nous payons actuellement pour le traitement des eaux usées.

Le timing et le déroulement de cette séance du 19 février doivent encore être examinés avec le Bureau du Conseil.

- Je terminerai par des félicitations à Mme Caccia, notre boursière, et des remerciements pour le travail accompli. Elle a subi le 19 novembre dernier et pour la 2ème fois cette année, un contrôle surprise par la Fiduciaire de la commune des valeurs aux bilans et des mouvements. La Fiduciaire a constaté qu'aucune erreur ou anomalie n'était à signaler et confirme la bonne tenue générale des comptes.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.

Annexe au procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

Communication du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

Au vu du temps très court qui s'est écoulé depuis la dernière séance du Conseil, une seule communication du bureau qui s'est réuni in corpore le 30 novembre 2014 pour le dépouillement des votations fédérales. En voici les résultats pour notre Commune :

Objet no 1 : Initiative populaire « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) »

Bulletins rentrés :	1011		
Blancs	16		
Nul	1		
Valables	994		
Suffrages :			
Oui	319		
Non	675	Taux de participation	49.20 %

Objet no 2 : Initiative populaire « Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources humaines »

Bulletins rentrés	1010		
Blancs	7		
Nuls	2		
Valables	1001		
Suffrages :			
Oui	185		
Non	816	Taux de participation	49.15 %

Objet no 3 : Initiative populaire « Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'or) »

Bulletins rentrés :	1010		
Blancs	32		
Nul	1		
Valables	977		
Suffrages :			
Oui	161		
Non	816	Taux de participation	49.15 %

J'en ai terminé avec les communications du bureau.